

**Pour une première inscription à l'Université de Limoges :**

- Relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU ou copie du diplôme de baccalauréat, DAEU, Capacité en Droit ou d'un titre admis en dispense
- Copie du dernier diplôme obtenu ou du dernier relevé de notes permettant l'accès à la formation souhaitée pour **les étudiants non néo-entrants déjà inscrits dans le supérieur**
- Numéro INE (ou BEA, N° National Etudiant) : Fournir un document justifiant de ce numéro : relevé de notes, certificat de scolarité...
- Autorisation pédagogique (courrier d'acceptation d'entrée en formation ou relevé de notes de l'année précédente ou arrêté de VAP / VAE...)
- Copie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Attestation ministérielle pour les sportifs de haut niveau
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD); dans l'attente, l'attestation de recensement (pour les moins de 25 ans)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Formulaire d'engagement aux différents règlements de l'Université de Limoges
- Pour toutes les filières STAPS : certificat d'aptitude à la pratique sportive intensive
- Justificatif de bourse (sauf pour les bourses sur critères sociaux du CROUS).
- Attestation de sécurité sociale à jour délivrée par votre caisse d'assurance maladie
- Dernier avis d'imposition pour une exonération éventuelle en cas de prise en charge financière personnelle (Barème d'exonération : prendre le montant de votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) et le diviser par le nombre de part de votre foyer fiscal, afin d'obtenir le RFR/part. Si le montant est inférieur à 5963 € = exonération de 500 € ; si le montant est compris entre 5964 € et 11896 € = exonération de 250 € ; si le montant est supérieur à 11896 € = pas d'exonération).
- Formulaire de prise en charge de la Direction de la Formation Continue complété et signé
- Avis de situation Pôle Emploi
- Chèque bancaire pour le règlement des droits d'inscription universitaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Limoges

**Si vous étiez inscrit à l'Université de Limoges en 2017-2018 :**

- Autorisation pédagogique (courrier d'acceptation d'entrée en formation ou relevé de notes de l'année précédente ou arrêté de VAP / VAE...)
- Copie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Attestation ministérielle pour les sportifs de haut-niveau
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Formulaire d'engagement aux différents règlements de l'Université de Limoges
- Justificatif de bourse (sauf pour les bourses sur critères sociaux du CROUS).
- Attestation de sécurité sociale à jour délivrée par votre caisse d'assurance maladie
- Dernier avis d'imposition pour une exonération éventuelle en cas de prise en charge financière personnelle (Barème d'exonération : prendre le montant de votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) et le diviser par le nombre de part de votre foyer fiscal, afin d'obtenir le RFR/part. Si le montant est inférieur à 5963 € = exonération de 500 € ; si le montant est compris entre 5964 € et 11896 € = exonération de 250 € ; si le montant est supérieur à 11896 € = pas d'exonération).
- Formulaire de prise en charge de la Direction de la Formation Continue complété et signé
- Avis de situation Pôle Emploi
- Chèque bancaire pour le règlement des droits d'inscription universitaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Limoges